



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
 Entrée le:  
 20 JUIN 2013  
 Question élargie N°33

Monsieur Laurent Mosar  
 Président de la Chambre des Députés  
 Luxembourg

Luxembourg, le 20 juin 2013

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais poser une question élargie à Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

Dans sa déclaration sur le programme gouvernemental du 29 juillet 2009, Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a demandé à l'Observatoire de la Compétitivité de développer ensemble avec le Conseil économique et social (CES) et le Conseil supérieur du développement durable (CSDD) un indicateur du bien-être complétant l'indicateur traditionnel.

En réponse à une question orale que j'ai posée à Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur sur la tribune de la Chambre des Députés en date du 12 juin 2012, ce dernier a indiqué qu'un avis politique relatif aux indicateurs à utiliser pour le calcul du PIB du bien-être serait publié fin octobre 2012.

Je note toutefois que pour le moment seul un avis du CES est disponible.

Alors que l'adoption d'une méthode de calcul est indispensable pour mesurer le progrès de la société et du bien-être des citoyens dans une optique de long terme, j'aimerais savoir de Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur à quelles échéances il sera à même de présenter son indicateur du bien-être, pour permettre au STATEC de procéder à la détermination de ce bien-être.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Oberweis', written in a cursive style.

Marcel Oberweis  
 Député